



15ème législature

Question N° : 1649	De M. Jean-Hugues Ratenon (La France insoumise - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse >Sauvegarde de la prison Juliette Dodu comme site patrimonial	Analyse > Sauvegarde de la prison Juliette Dodu comme site patrimonial.
Question publiée au JO le : 03/10/2017 Réponse publiée au JO le : 16/01/2018 page : 313		

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon alerte Mme la ministre de la culture sur la sauvegarde de l'ancienne prison Juliette Dodu, de Saint-Denis de La Réunion, patrimoine historique colonial de valeur mondiale. Fondée en 1718, cette prison a traversé le temps et a fini dans un état de délabrement avancé avec une surpopulation carcérale lui valant le nom de « honte de la République ». Ce n'est qu'en décembre 2008 que cette maison d'arrêt, plus vieille prison de France en activité, a été fermée ; les prisonniers ont alors été transférés dans un centre tout neuf à Domenjod Saint-Denis. Cette ancienne prison fait partie des seules 4 constructions relevant du centre historique issu du 18ème siècle. Parmi ses nombreuses richesses ethno-historiques, il faut relever que cette « geôle de Saint-Denis » est le seul témoin tangible de la pratique de l'incarcération publique de la période esclavagiste sur l'île. Elle rassemble tous les critères historiques et architecturaux lui permettant l'inscription au registre des monuments historiques. M. Sudel Fuma, ethno-historien, décédé tragiquement en 2014, travaillait d'ailleurs à la création d'un lieu patrimonial sur ce site de la prison Juliette Dodu où ont notamment séjourné Furcy, le non-esclave, ou encore Eli, le commandeur qui a mené la révolte des esclaves à Saint-Leu en 1811. Or aujourd'hui la SHLMR prévoit de construire des logements sociaux, des commerces, des parkings sur ce site, sans respecter, à sa juste mesure, le caractère historique et l'intégrité patrimoniale des lieux. Un collectif pour la mémoire de la prison Juliette Dodu a vu le jour depuis et propose en parallèle un projet alliant centre d'interprétation, visites pédagogiques et visites touristiques tout en réalisant une restauration/conservation du site historique et archéologique. Un projet qui veut intégrer les relais patrimoniaux et mémoriels du programme culturel de « la route de l'esclave » de l'UNESCO. C'est pourquoi il la sollicite afin que ses services, la direction des affaires culturelles océan Indien, à La Réunion, engagent rapidement, avant le début de tout travaux, une concertation avec le Collectif et la SHLMR afin de préserver ce lieu de mémoire des Réunionnais. Persuadé de l'intérêt qu'elle portera à ce dossier, il la prie d'agréer de l'expression de sa haute considération.

Texte de la réponse

Le devenir de l'ancienne prison Juliette Dodu de Saint-Denis de la Réunion fait l'objet d'un suivi attentif des services déconcentrés de l'État chargés du patrimoine. Les bâtiments les plus significatifs de cette ancienne maison d'arrêt sont en effet protégés au titre du site patrimonial remarquable de Saint-Denis, dont le règlement dispose que les bâtiments d'intérêt architectural doivent être conservés, restaurés ou reconstitués dans le respect de leur mode constructif d'origine. En 2014, la société d'habitats à loyers modérés de la Réunion (SHLMR) a présenté un projet de requalification de la friche de cette ancienne prison fermée depuis 2008. Le projet prévoit la réalisation de logements sociaux, de commerces et de bureaux, la création d'un espace public en cœur d'îlot et la construction d'un

parking souterrain. Pour obtenir les autorisations d'urbanisme requises, le projet devra être conforme au règlement applicable dans le site patrimonial remarquable. Une analyse architecturale du bâti a permis de parfaire la connaissance des immeubles à la demande de l'architecte des Bâtiments de France. La ville de Saint-Denis a porté à l'ordre du jour de la prochaine commission locale du site patrimonial remarquable un projet de modification de son règlement. Cette modification vise à prendre en compte la présence de bâtiments postérieurs à la construction d'origine et de moindre intérêt. Un diagnostic archéologique a été réalisé préalablement à la cession du site à la SHLMR. Les associations, dont le conseil représentatif des Français d'outre-mer (CREFOM), le collectif pour la mémoire de la prison Juliette Dodu et Historun, ont été invitées à une réunion sur le site en novembre 2015. Le principe d'une création d'un espace mémoriel destiné à la valorisation de l'histoire du site a alors été validé par la SHLMR, maître d'ouvrage du projet. Le 8 mars dernier, l'association « Kartié Lib, mémoire et patrimoine Océan Indien », autour de laquelle se sont fédérés certains membres des associations précitées, a également été invitée par les services de l'État à une visite de l'ancienne prison. Le 20 juillet dernier, une réunion entre l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) et l'association Kartié Lib a permis d'engager un dialogue sur la collaboration et la contribution des différents acteurs lors de la fouille. Une nouvelle réunion quadripartite entre la direction des affaires culturelles, la SHLMR, l'INRAP et l'association Kartié Lib sera conduite avant le démarrage de la fouille, qui avait fait l'objet d'une prescription du préfet en décembre 2015. Ainsi, des échanges entre le collectif pour la mémoire de la prison Juliette Dodu, les services de l'État et le maître d'ouvrage du projet sont organisés depuis plusieurs années. Ce projet urbain de construction de logements et de commerces devra ainsi concilier la revitalisation de ces espaces et les enjeux de préservation patrimoniaux et mémoriels du lieu.